

5 BONNES RAISONS DE FAIRE APPEL À UN **CONSEILLER EN ÉNERGIE**

LA PLANIFICATION

Le conseiller en énergie s'atèle ensuite à planifier ses travaux. Il **mesure l'impact** des différents postes, **estime les coûts** selon les matériaux nécessaires, **et identifie les postes prioritaires** à rénover.

LE SUIVI

Tout au long de la réalisation des travaux, le conseiller en énergie prévoit **une ou plusieurs visite(s) de chantier**, afin d'estimer la correspondance entre les matériaux utilisés et les devis signés et garantir la bonne complétude du dossier de récupération des primes.

LE DIAGNOSTIC

Le conseiller en énergie commence par établir un diagnostic. Il **dresse un état des lieux détaillé** de votre habitation, de sa consommation d'énergie et des économies qui pourraient être réalisées grâce à des travaux de rénovation énergétique.

LES AIDES

Le conseiller en énergie organise la **récupération des primes étatiques et des aides des fournisseurs d'énergie**. Au préalable, le conseiller en énergie définit l'éligibilité aux aides et calcule une première estimation du montant récupérable sur base de la situation réelle des travaux et des matériaux utilisés. Il va établir le dossier de récupération des aides et y intégrer les pièces justificatives pour le consolider.

LA FINALISATION

À la fin des travaux, le conseiller en énergie clôture et envoie le dossier de récupération des aides. Un **nouveau passeport énergétique** correspondant à la situation après travaux est établi. Celui-ci est valable 10 ans.

